



DEL066_2025

En exercice : 10
Présents : 10
Excusés : 0
Absents : 0

Résultats de vote :

Pour : 10 voix
Contre : 0 voix
Abstentions : 0 voix
N'ont pas pris part au vote : 0
Absents lors du vote : 0

DÉPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBIES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le samedi 13 septembre 2025, le de la Commune de Dourbies, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Irène LEBEAU, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : 08/09/2025
Secrétaire de séance : Marc SAUVAIRE

Membres présents :

Irène LEBEAU, Marc SAUVAIRE, Jean-Claude THION, Renaud ESCANDE, Gaëlle JOSSINET, Corinne THERIC, Jean-Luc ABLE, Jean-Marie PONCELET, Laurent BALSAN, Christian RAGUES

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Motion pour la défense des pharmacies

La pharmacie de la Dourbie, à St Jean du Bruel, a alerté la commune sur un arrêté en date du 4 août dernier qui remet en cause les marges autorisées sur les médicaments génériques, ce qui va mettre à mal l'équilibre financier des petites pharmacies comme celle-ci et risque de les faire disparaître.

Considérant qu'il est primordial pour notre commune et ses habitants de conserver cette pharmacie de proximité,

Considérant que le territoire est déjà pénalisé par la diminution des services de santé, notamment fermeture de la maternité de Ganges et raréfaction des médecins généralistes,

Il est proposé de rédiger une motion dans ce sens qui sera transmise au préfet du Gard, représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en mairie le samedi 13 septembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Marc SAUVAIRE

Le Maire,
Irène LEBEAU



MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOURBIES POUR LE MAINTIEN DES PHARMACIES EN MILIEU RURAL

La commune a été alertée sur la situation des pharmacies suite à la parution d'un arrêté en date du 4 août dernier qui plafonne les remises commerciales sur les médicaments génériques, et modifie ainsi les marges autorisées.

Cette mesure, si elle aboutit, va entraîner une baisse drastique du chiffre d'affaires des officines, remettant en cause leur viabilité même, notamment pour les pharmacies implantées dans les milieux ruraux.

Considérant que les pharmacies remplissent des missions essentielles pour la santé,

Considérant que le territoire est déjà pénalisé par la diminution des services de santé, notamment fermeture de la maternité de Ganges et raréfaction des médecins généralistes,

Considérant qu'il est primordial pour notre commune et ses habitants de conserver une pharmacie de proximité,

Le conseil municipal de DOURBIES, réuni le 13 septembre 2025 demande solennellement au gouvernement de bien vouloir annuler les dispositions de cet arrêté.

